

Formation au Diplôme d'État

MEDIATEUR·TRICE FAMILIAL·E Niveau 6

Code CPF | 239751

LIEU DE FORMATION

× Toulouse

DURÉE

Entre 18 mois et 24 mois

- Enseignement théorique 490 H
- Formation pratique 105 H en discontinu

Taux de réussite 90%

Moyenne des 2 dernières promotions

CONTACTS

TOULOUSE

Responsable

Marianne BERTRAND

Référent pédagogique

Françoise HOUSTY

Secrétariat pédagogique

Florence QUENUM

✉ f.quenum@arseaa.org

☎ 05 61 19 26 46

FINANCEMENT

Il dépend de votre statut :

- **Poursuite études, demandeur d'emploi, reconversion professionnelle** (Financement Région, OPCO, Agefiph)
- **Salarié en formation continue** (Plan de formation employeur, CPF, contrat de professionnalisation, d'apprentissage)

PLUS D'INFO

www.institutsaintsimon.com

Dates de rentrée – Inscription
Dossier présentation
Procédure admission

MÉTIER - COMPÉTENCES - ACTIVITÉS

Le médiateur familial exerce de façon qualifiée une profession de spécialisation s'appuyant sur une expérience professionnelle acquise dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique, il intervient auprès de personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille.

Le médiateur familial exerce dans des structures diverses : associations à caractère social ou familial, associations spécifiques de médiation familiale, services publics ou parapublics et parfois en secteur libéral. **Le médiateur familial peut évoluer** dans le cadre d'une poursuite d'étude.

PUBLIC & APTITUDES



Capacités d'empathie et d'écoute
Capacités de prise de recul
Capacités de communication

Expression écrite Pragmatisme
Aptitudes organisationnelles
Rigueur

PRÉ-REQUIS & CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme national au moins du niveau III des formations sociales visés à l'article L.451 – 1 du code de l'action sociale et des familles ou des formations des professionnels mentionnés au titre Ier à VII du livre IV du code de la santé publique,
- Justifier d'un diplôme national au moins du niveau II dans les disciplines juridiques, psychologiques et sociologiques,
- Justifier d'un diplôme national de niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique. »

La sélection est organisée par l'Institut Saint-Simon

Une sélection sur dossier

Un entretien • 30 à 45 minutes

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau VI (précisées dans l'article 2, 2ème alinéa), sont dispensés de l'UF contributive correspondant à la discipline du diplôme juridique, psychologique ou sociologique.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Unité principale	Médiation familiale et processus de médiation → 280 H
Unités contributives → 161 H	<ul style="list-style-type: none"> – Droit → 63 H – Psychologie → 63 H – Sociologie → 35 H
Accompagnement et méthodologie du mémoire → 14 H	
Accompagnement et analyse de la pratique → 35 H	



Vous êtes en situation de handicap ? La formation peut être adaptée à vos besoins. Adressez-vous au responsable de la formation, il vous communiquera les coordonnées du référent handicap.

Formation partiellement réalisable à distance



Points FORTS

Pédagogie active et participative
Suivi individualisé par un formateur référent

Analyse de la pratique pour construire des compétences individuelles et collectives et transformer son expérience

Nombreux intervenants professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire